



Extrait du registre des délibérations

2022-7-8

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PÉRIGORD-LIMOUSIN
2-20221201-2022_7_8-DE
Reçu le 07/12/2022
Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
Miallet

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
21/11/2022

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 36
Pouvoirs : 1

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON COUNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, CHIPEAUX Raphaël, BRUN Philippe, COMBEAU Bertrand, COUNARIE Pascal, COUTURIER Pierre-Yves, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel, VAURIAC Bernard

JL Faye a quitté la réunion à 19h

Absents et excusés et procurations : COUTURIER Pierre-Yves – FAYE Jean-Louis (donne pouvoir à G. Saerens)

Madame Dominique MARCETEAU est désignée secrétaire de séance

Admissions en non-valeur

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté qu'il a été sollicité par la Trésorerie pour des demandes d'admission en non-valeur pour le budget principal et le budget annexe tourisme. Le montant total s'élève à :

budget concerné	montant à admettre en non-valeur	imputation
budget principal	440,61 €	c/6541
budget annexe tourisme	732,78 €	c/6541
budget annexe tourisme	1 800,08 €	c/6542 (créance éteinte)

Malgré les démarches entreprises par la Trésorerie pour recouvrer les sommes dues, les impayés demeurent.

Il demande à la collectivité de prononcer des admissions en non-valeur (les pertes sur créances seront donc constatées par une dépense au compte 6541 – si la créance était recouvrée ultérieurement par un versement du redevable, elle serait constatée par une recette au compte 7714- ou au compte 6542 si la créance est éteinte).

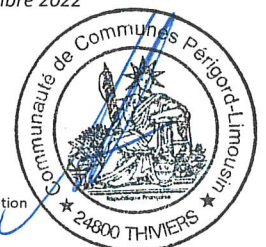
Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 02 décembre 2022
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20221201-2022_7_8-DE

Recu le 07/12/2022

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de prononcer l'admission en non-valeur pour les créances suivantes :

budget concerné	montant à admettre en non-valeur	imputation
budget principal	440,61 €	c/6541
budget annexe tourisme	732,78 €	c/6541
budget annexe tourisme	1 800,08 €	c/6542 (créance éteinte)

- **Les crédits seront ouverts aux articles concernés.**
- **AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 02 décembre 2022
Le Président,

Michel AUGEIX

